



**EXTRAIT**  
du  
**Registre des Délibérations du Conseil Municipal**

**L'an DEUX MILLE VINGT et le jeudi 4 juin à 18h30, le CONSEIL MUNICIPAL de la Ville de DAX, convoqué le vendredi 29 mai 2020, s'est réuni sous la présidence de M. Julien DUBOIS, Maire, dans la Salle René Dassé en mairie, sans public, avec retransmission des débats en direct, dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire et afin de lutter contre la propagation de l'épidémie de COVID-19.**

Nombre de membres afférents au conseil municipal	35	Date de la convocation : vendredi 29 mai 2020
Nombre de présents	35	
Nombre de pouvoirs	0	Date de l'affichage : mardi 09 juin 2020
Suffrages exprimés	35	

**ETAIENT PRESENTS :**

Mme Martine DEDIEU, M. Grégory RENDE, Mme Sarah PECHAUDRAL-DOURTHE, M. Pascal DAGES, Mme Marie-Constance LOUBERE BERTHELON, M. Amine BENALIA BROUCH, Mme Marylène HENAULT, M. Guillaume LAUSSU, Mme Martine ERIDIA, M. Alexis ARRAS, Mme Martine LABARCHEDE, M. Julien RELAUX, Mme Florence PEYSALLE, M. Vincent MORA, Mme Gisèle CAMIADE, M. Olivier COUSIN, Mme Aline DUZERT, M. Jean-Paul DUBOURDIEU, Mme Sandra LARTIGAU, M. Michel GUILLEMIN, Mme Audrey LALOTTE, M. Benoît LAMIABLE, Mme Carine BROUSTAUT, M. Guillaume SEGUIER, Mme Marylène DESTANDAU, M. Patrice BOUCAU, Mme Fanny MESPLET, Mme Axelle VERDIERE BARGAOU, M. Yves LOUME, Mme Isabelle RABAUD-FAVEREAU, M. Pierre STETIN, Mme Viviane LOUME-SEIXO, M. Bruno JANOT, Mme Géraldine MADOUNARI.

**ABSENTS ET EXCUSES :**

**POUVOIRS :**

SECRETAIRE DE SEANCE : Mme Fanny MESPLET

**OBJET : INDEMNITES DE FONCTION DES ELUS**

**VU** le code général des collectivités territoriales et notamment les articles L.2123-20 et suivants.

**CONSIDERANT** qu'il est opportun de définir les modalités d'allocation d'indemnités de fonction aux élus pour l'exercice effectif de leurs fonctions.

Accusé de réception en préfecture 040-214000887-20200604- CM20200604-16-DE 1 Date de réception préfecture : 08/06/2020
--

**SUR PROPOSITION DE M. Julien DUBOIS, Maire, APRES EN AVOIR DELIBERE, LE CONSEIL MUNICIPAL PAR 28 VOIX POUR, 7 VOIX CONTRE, celles de. M. Bruno JANOT, Mme Axelle VERDIERE BARGAOU, M. Yves LOUME, Mme Isabelle RABAUD-FAVEREAU, M. Pierre STETIN, Mme Viviane LOUME-SEIXO, Mme Géraldine MADOUNARI**

Article 1 : FIXE les indemnités des élus à compter du 25 mai 2020 selon le tableau ci-annexé.

Article 2 : FIXE les indemnités du 1er adjoint ayant reçu délégation à 33% de l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique.

Article 3 : FIXE les indemnités des adjoints ayant reçu délégation à 22% de l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique.

L'enveloppe indemnitaire globale autorisée n'étant pas atteinte.

Article 4 : VERSE des indemnités aux conseillers municipaux ayant reçu une délégation à hauteur de 12,25% de l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique.

Article 5 : VERSE aux autres conseillers municipaux une indemnité à hauteur de 2,5% de l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique.

Article 6 : AUTORISE l'application d'une majoration de 20% sur chaque indemnité de fonction octroyée hors conseillers municipaux, la ville de Dax étant classée chef-lieu d'arrondissement,

Article 7 : AUTORISE l'application d'une majoration de 25% sur chaque indemnité de fonction octroyée hors conseillers municipaux, la ville de Dax étant classée station de tourisme.

Article 8 : INSCRIT les crédits correspondants lors du vote du budget primitif au chapitre 065.

*Identifiant Unique (A.R. Sous-Préfecture)*

**Délibéré en séance,  
Les jours, mois et an que dessus,  
Suivent les signatures au registre  
pour copie conforme,  
LE MAIRE,**



**Julien DUBOIS.**

« La présente délibération peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de son affichage ainsi que de sa transmission au représentant de l'Etat dans le département, d'un recours contentieux devant le Tribunal administratif de Pau (sur place ou par envoi postal à l'adresse suivante : Ville Noulibos - 50, cours Lyautey - 64000 Pau Cedex, ou par voie dématérialisée à l'adresse <http://www.telerecours.fr/>). »

Accusé de réception en préfecture  
040-214000887-20200604-  
CM20200604-16-DE  
Date de réception préfecture :  
08/06/2020